

R.P.I. Bommes - Pujols sur Ciron

Procès verbal de Conseil d'École

mardi 16 janvier 2018

Présents :

Enseignants

Mme Ardillier, M. Coste, Mme Larrieu, Mme Provence

SIRP

Mme Midejean, M. Thuault

Municipalités

M. Clavier, Mme Darmaillacq, M. Guerrero

Parents d'élèves Bommes

Mme Duhamel, M. Soulard

Parents d'élèves Pujols

Mme Lagardère, Mme Lascaud, Mme Pellizotti, M. Charrier (suppléant)

Excusés :

Mme Auriel (enseignante), Mme Bernaleau (parent), M. Laurans (maire de Bommes)
M. Méot (IEN)

OUVERTURE DE SÉANCE : 18h15

● DÉLIBÉRATION POUR L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE À PARTIR DE LA RENTRÉE 2018-2019

Résumé du tour de table concernant l'avis des membres du conseil d'école.

Municipalités

M. Clavier, maire de Pujols, se positionne **pour le retour à quatre jours** pour des raisons financières et d'organisation du temps périscolaire. M. Clavier rappelle que le vote aura lieu en conseil municipal cette semaine. Il annonce aussi que les CDC de Podensac et de Langon ont déjà voté pour le passage à quatre jours pour toutes les écoles de leur secteur.

Mme Midejean, conseillère de Bommes, se positionne **pour le retour à quatre jours** pour les mêmes raisons financières et d'organisation des TAP.

SIRP

M. Thuault, président du SIRP, se positionne également **pour le retour à quatre jours** pour des raisons financières et de gestion du personnel.

Parents

M. Soulard, représentant des parents, donne le résultat du sondage effectué en juin 2017.

- 90 familles du RPI ont répondu au sondage
- **70 familles se sont prononcées pour le retour à quatre jours, 20 sont pour le maintien à 4 jours et demi**
- 42 familles ayant voté pour les 4 jours, ont justifié leur choix par :
 - pour 32 d'entre elles : un ressenti de la fatigue des enfants
 - pour 12 d'entre elles : problèmes d'organisation familiale ou professionnelle
 - pour 2 d'entre elles, des problèmes de gestion des TAP
- 13 familles ayant voté pour le maintien à 4 jours et demi ont justifié leur choix par :
 - pour 6 d'entre elles : une meilleure qualité de travail le matin
 - pour 7 d'entre elles : problèmes de garde ou de coût

Enseignants

À Bommes, Mmes Larrieu et Provence (CE2, CM1 et CM2) se positionnent pour le **retour à quatre jours** pour les raisons suivantes :

- les enfants semblent plus fatigués par la semaine à 4 jours et demi ;
- le rythme des journées sera plus homogène (pas de matinée seule en milieu de semaine) ;
- la coupure de milieu de semaine permettrait aux enfants de se reposer ;
- les après-midis plus longs permettraient autant d'apprentissages qu'actuellement.

À Pujols, Mme Ardillier (GS) se positionne **pour le maintien des 4 jours et demi** pour les raisons suivantes :

- les élèves de grande sections de maternelle ne faisant plus la sieste auront des après-midis trop longs et non adaptés à leur capacité de travail ;
- avec les élèves de grande section de maternelle, une matinée d'apprentissage supplémentaire est plus efficace.

Mme Auriel (PS-MS) se positionne pour le **retour à quatre jours pour les petits :**

- Les petits faisant la sieste, ils pourront avoir un vrai temps de travail après le repos ; ils seront reposés et plus réceptifs. Il devient d'autant plus facile, lors d'une scolarisation progressive, de demander aux parents de ramener leur enfant à l'école pour la sieste en sachant qu'ils auront des ateliers après.
- Elle constate un absentéisme important le mercredi matin, qui disparaîtra de fait lors du passage au 4 jours.
- Elle émet une **grande réserve concernant le retour à quatre jours pour les GS, les cycles 2 et 3.**

M. Coste (CP-CE1) se positionne pour le **maintien des 4 jours et demi** pour les raisons suivantes :

- perte de la cinquième matinée de travail, pourtant plus adaptée aux apprentissages fondamentaux ;
- les trois heures réparties sur les après-midis seront en partie perdues à cause du retour des récréations de l'après-midi qui avaient été supprimées (donc 4x15 minutes en moins);
- durée de la journée de classe trop importante pour les enfants dont la capacité de concentration est réduite ;
- les enfants perdront le rythme régulier du travail le matin, avec des risques de coucher tardif les mardis soirs ;
- les APC seront relégués en fin d'après-midi (jusqu'à 17h10) après 6 heures de classe. Ce dispositif pour les enfants ayant des difficultés ponctuelles perd tout intérêt. En outre, il devient incompatible avec le transport en navette des élèves (à 16h30, juste après la classe) ;
- en cas du retour à quatre jours, les enfants auront une scolarité concentrée sur 144 jours d'école par an, au lieu de 180 actuellement. La moyenne dans le reste de l'Europe est environ de 190 jours d'école par an.
- M. Coste cite également les conclusions du rapport du groupe de travail sénatorial sur la réforme des rythmes scolaires (juin 2017), du rapport sur la synthèse de la conférence nationale sur les rythmes scolaire (janvier 2011), du rapport de l'Académie de médecine (2010), du rapport de la mission d'information sur les rythmes scolaires pour la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale (2010), du rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale (2002) et d'un rapport de l'Inserm (2001) qui s'appuient sur les travaux des médecins ou chrono-biologistes. Tous ces rapports plaident de manière unanime pour la solution à quatre jours et demi et montrent les limites de la solution à quatre jours du point de vue de l'enfant et de ses apprentissages.

● VOTE POUR L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE À PARTIR DE LA RENTRÉE 2018-2019

Question : « Êtes-vous pour le retour à la semaine de quatre jours ? »

Votants : 12	Pour : 10	Contre : 2	NSPP : 0
---------------------	------------------	------------	----------

Le conseil d'école valide donc le retour à la semaine de quatre jours d'école.

● ORGANISATION DES HORAIRES D'ÉCOLE À PARTIR DE LA RENTRÉE 2018-2019

M. Coste rappelle les contraintes institutionnelles pour l'établissement des nouveaux horaires d'école :

- pas plus de 6 heures d'école par jour ;
- pause méridienne d'une heure trente minimum.

M. Thuault rappelle les contraintes liées aux transports par navette entre les deux écoles :

- navette le matin à 8h30 dans le sens Pujols → Bommès et 8h40 dans le sens Bommès → Pujols
- navette le soir à 16h30 dans le sens Pujols → Bommès et 16h40 dans le sens Bommès → Pujols

Cela laisse peu de marge de manœuvre. Les horaires de classe seront donc :

- à Bommès, de 8h40 à 16h10 ;
- à Pujols, 8h50 à 16h20.

Des réflexions entre les enseignants et le SIRP vont avoir lieu pour réfléchir à une organisation des horaires qui permettrait d'offrir aux élèves 3h30 (ou un peu moins pour Pujols) de classe le matin et 2h30 de classe l'après-midi. La pause méridienne actuelle pourrait donc être légèrement décalée.

● QUESTIONS DIVERSES

- Mme Duhamel demande si le trajet de la navette peut passer par la route principale de Bommès plutôt que la route qui longe le Ciron (plus étroite et dangereuse). M. Thuault fera la demande au transporteur (SISS) pour savoir si cela est faisable.
- M. Clavier demande s'il est exact qu'il n'y aura pas d'intervention en informatique de M. Christian Flages à l'école de Bommès. Mme Larrieu répond que les modalités de cette intervention ont été évoquées avec la conseillère pédagogique de l'Inspection en charge des habilitations et qu'il en est ressorti que cette intervention ne serait pas validée.

Clôture de séance : 19h30

Date des prochains conseils d'écoles : mardi 6 mars 2018 ; mardi 12 juin 2018